



« ORCHESTRES À L'ÉCOLE EN GRAND EST »

Appel à projets 2020

Considérant que le développement des pratiques orchestrales à l'école participe de l'ambition de démocratisation culturelle au service de la réussite de chaque élève, la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, en partenariat avec les Académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg, lance un fonds de soutien aux projets d'orchestre à l'école.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 27 février 2017 entre les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et l'association « Orchestre à l'école ».

*Un orchestre à l'école réunit tous les élèves d'une même classe de primaire ou de collège autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant trois ans. Chaque orchestre à l'école constitue ainsi pour l'établissement qui l'accueille un véritable projet à la fois **musical** et **pédagogique**.*

*Au rythme moyen de deux heures par semaine, les élèves progressent concrètement et atteignent rapidement un niveau musical de qualité. Ces résultats sont valorisants et contribuent à donner aux jeunes plus de confiance en eux-mêmes. Pour cela, les professeurs développent une **pédagogie adaptée**. Ils utilisent un répertoire spécialement créé qui permet aux élèves de jouer dès le début des cours en formation orchestrale, tout en apprenant en parallèle la lecture de la musique et la technique instrumentale.*

*Chaque orchestre à l'école est un **projet de territoire** basé a minima sur un partenariat établi entre un établissement scolaire, une structure spécialisée dans l'enseignement de la musique et une collectivité territoriale. Les professeurs de l'Éducation nationale sont invités à travailler de concert avec ceux des écoles de musique ou des conservatoires qui viennent enseigner au sein des établissements scolaires. Il s'agit ainsi d'un projet fédérateur qui participe à l'animation du territoire. Chaque orchestre est unique, tant sur le plan pédagogique, qu'artistique et organisationnel car il s'appuie sur les envies et compétences des acteurs locaux.*

1) Critères d'éligibilité

Le projet proposé repose sur un **partenariat pluriannuel** entre :

- un établissement scolaire ;
- un conservatoire labellisé (liste en annexe) ou une école de musique recensée dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques ;
- une collectivité locale.

Il est nécessairement conforme à la charte de qualité proposée par l'association « Orchestre à l'école », **qui fait partie intégrante du présent cahier des charges** (cf. annexe ou <http://www.orchestre-ecole.com/wp-content/uploads/2017/10/Charte-OAE.pdf>).

Il est enrichi par un **parcours de découverte culturelle** annuel : présence des élèves à des concerts d'ensembles professionnels, sorties culturelles faisant écho au travail effectué en orchestre,...

Sa mise en œuvre est suivie par un **comité de pilotage** associant l'ensemble des parties concernées.

2) Modalités de candidature

Présenté sous une forme libre, le dossier de candidature comporte **obligatoirement** :

- la présentation et le rôle des différents partenaires ;
- les objectifs pédagogiques et artistiques poursuivis ;
- les modalités de fonctionnement envisagées ;
- les actions d'ouverture culturelle projetées ;
- la composition du comité de pilotage ;
- l'avis de l'IEN de circonscription (1^{er} degré) ou du chef d'établissement (2^e degré) ;
- un budget de fonctionnement détaillé.

Le dossier doit être adressé **par voie électronique** à la DRAC avant le **VENDREDI 29 MAI 2020** :

- établissements de l'académie de Nancy-Metz : Mme Halter (geraldine.halter@culture.gouv.fr - 03.87.56.41.44) ;
- établissements de l'académie de Reims : M. Salingue (guillaume.salingue@culture.gouv.fr - 03.26.70.36.93) ;
- établissements de l'académie de Strasbourg : Mme Blondeau (nicole.blondeau@culture.gouv.fr - 03.88.15.57.10).

3) Commission de sélection

Une commission composée de représentants de la DRAC, de l'Éducation nationale et éventuellement de collectivités locales examine les différentes candidatures au cours de la première quinzaine du mois de juin.

Une attention particulière sera accordée aux projets émanant de **territoires ruraux** ou de quartiers relevant de la **politique de la ville**.

À noter : les projets développés en quartier politique de la Ville ont vocation à bénéficier des subventions spécifiques déployées dans le cadre du contrat de Ville (crédits CGET) : prendre attache avec les instances locales.

4) Soutien financier

a. En cas de validation du projet, la DRAC accorde au porteur un soutien financier annuel compris entre **1K€ et 3K€** et ayant vocation à être reconduit, **sous réserve de la présentation du bilan annuel**.

La subvention accordée est une aide au **fonctionnement annuel** de l'orchestre à l'école : rémunération des enseignants spécialisés des conservatoires ou écoles de musiques mobilisées, frais liés à l'organisation de concerts ou de sorties culturelles,...

b. L'**investissement initial** (achat du parc instrumental) reste du ressort des acteurs locaux. Il peut cependant bénéficier d'un soutien de l'association « Orchestre à l'école » allant jusqu'à 50 % du coût total : <http://www.orchestre-ecole.com/appel/12e-appel/>.

5) **Aide à l'ingénierie de projet.**

a. L'association « Orchestre à l'école » propose sur son site internet de nombreuses ressources facilitant le montage d'un orchestre à l'école : <http://www.orchestre-ecole.com>, rubrique « Ressources / outils pratiques ».

Elle dispense également des formations sur-mesure (pour toute demande : aoe.elsa@gmail.com).

b. Les conseillers d'éducation artistique et culturelle de la DRAC, les Délégués académiques à l'action culturelle des Rectorats, les conseillers pédagogiques des DSDEN se tiennent à disposition des acteurs locaux pour les aider à monter leur projet, notamment sur la question du parcours culturel.

		Nancy-Metz	Reims	Strasbourg
DRAC		Claire Rannou claire.rannou@culture.gouv.fr 03 87 56 41 88	Frédérique Petit frederique.petit@culture.gouv.fr 03 26 70 36 93	Renaud Weisse renaud.weisse@culture.gouv.fr 03 88 15 57 10
Éducation nationale	Délégations académiques à l'action culturelle	Sophie Renaudin ce.daac@ac-nancy-metz.fr 03 83 86 21 37	Eric Guérin ce.ac@ac-reims.fr 03 26 05 68 37	Peggy Gattoni peggy.gattoni@ac-strasbourg.fr 03 88 23 39 16
	Conseillers pédagogiques en éducation musicale	Coordonnées sur les sites internet des DSDEN		